



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 50

TROISIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 205.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. CULLEN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 205 — *Loi sur les droits des aînés/The Seniors' Rights Act*.

Le débat se poursuit.

M^{me} la *ministre* MARCELINO (Logan) ainsi que MM. GRAYDON, GAUDREAU, EICHLER, MARCELINO (Tyndall Park) et FRIESEN interviennent. M. PETERSEN exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur l'inclusion en milieu scolaire sera examinée le mardi 13 mai 2014.

M. GAUDREAU présente la proposition suivante :

Proposition n° 14 : Sécurité ferroviaire au Manitoba

Attendu :

que le gouvernement provincial croit fermement dans l'industrie ferroviaire du Manitoba;

qu'une industrie ferroviaire sécuritaire et prospère profite à tous les Manitobains car elle crée de bons emplois et renforce l'économie locale;

que des mesures de sécurité ferroviaire strictes sont essentielles à la protection des collectivités traversées par des lignes ferroviaires et de la marchandise transportée par voie ferrée;

que les déraillements survenus à Lac Mégantic, au Québec, à Gainford, en Alberta, et à Plaster Rock, au Nouveau-Brunswick, nous rappellent de façon convaincante les risques liés au transport des matières dangereuses par voie ferrée;

que les provinces s'entendent de plus en plus pour dire qu'il faut faire davantage pour améliorer la sécurité ferroviaire, notamment lors du transport des matières dangereuses;

que la législation fédérale actuelle régissant les lignes ferroviaires manque de transparence et de mesures de sécurité nécessaires pour assurer la sécurité des collectivités manitobaines,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba demande au gouvernement fédéral de mettre en place une réglementation plus stricte en matière de sécurité ferroviaire, y compris une surveillance accrue des convois ferroviaires transportant des matières dangereuses qui vise à obtenir des données en temps réel sur l'emplacement et le contenu des trains;

que l'Assemblée législative exhorte les compagnies ferroviaires canadiennes à travailler de concert avec les collectivités traversées par les trains et à améliorer les mesures de sécurité afin de prévenir tout autre accident.

Il s'élève un débat.

MM. GAUDREAU et HELWER, M. le *ministre* ASHTON ainsi que MM. PEDERSEN, PETTERSEN et EICHLER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* SWAN propose la première lecture du projet de loi 57 — *Loi modifiant le Code de la route (conduite avec facultés affaiblies par la drogue)/The Highway Traffic Amendment Act (Countermeasures Against Drug-Impaired Driving)* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre chargé de l'application de la *Loi sur l'Hydro-Manitoba* à réaliser une étude détaillée et transparente du plan d'immobilisation complet d'Hydro-Manitoba portant sur les besoins et les solutions de rechange en vue d'assurer la viabilité financière de la société d'État. (M. Rempel, D. Harris, L. Penner et autres)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler la hausse de la TVP puisqu'elle nuit à l'emploi et à rétablir le droit des Manitobains de rejeter ou d'approuver toute hausse de cette taxe par le biais d'un référendum. (R. Ellis, L. Faschauner, M. J. Aysia et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial et la ministre de la Santé à s'assurer qu'un médecin de soins primaires soit disponible les fins de semaines et les jours fériés à l'hôpital et au centre de santé de soins primaires de la région de Beauséjour afin de mieux assurer ce service essentiel aux résidents. (B. Shaw, B. Shaw, R. Kunfeal et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial et la ministre de l'Emploi et de l'Économie à porter les allocations de logement pour les prestataires de l'aide sociale à 75 % du prix moyen de la location afin que ceux-ci puissent bénéficier d'un logement propre, sécuritaire et abordable sans sacrifier d'autres nécessités telles que la nourriture et les frais médicaux. (E. Sabourin, D. Olive, P. Hrycak et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler la hausse de la TVP puisqu'elle nuit à l'emploi et à rétablir le droit des Manitobains de rejeter ou d'approuver toute hausse de cette taxe par le biais d'un référendum. (H. Elias, C. Elias, J. Paquet et autres)

M^{me} la *ministre* HOWARD dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2014-2015 — Commission de la fonction publique.

(Document parlementaire n° 52)

M^{me} la *ministre* HOWARD dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2014-2015 — Crédits d'autorisation et Autres crédits.

(Document parlementaire n° 53)

M^{me} la *ministre* HOWARD dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2014-2015 — Régime de retraite de la fonction publique et autres frais.

(Document parlementaire n° 54)

M. ASHTON, *ministre responsable des Mesures d'urgence*, fait une déclaration au sujet de l'état des inondations dans la province du Manitoba.

M. HELWER et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} CROTHERS, MM. MARTIN, PETERSEN et PIWNIUK ainsi que M^{me} ROWAT font des déclarations de député.

Mardi 29 avril 2014

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Daryl REID